LYCEE SAINTE MARIE

52 rue d'Isbergues 62120 AIRE SUR LA LYS
☎ 03.21.39.01.63 - 🖷 03.21.95.60.70
✉ aire-sur-la-lys@cneap.fr

LIVRET D'ACCUEIL

« 1ère & Tale Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires »

RENTREE SCOLAIRE

LE LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

Ce livret d'accueil est à l'attention des familles. Il vous donne l'ensemble des informations relatives à votre enfant tels que le calendrier scolaire, les réunions de parents, les dates de stage, la vie scolaire …

Ce livret est à conserver tout au long de l'année scolaire.

VOS INTERLOCUTEURS DURANT L'ANNEE SCOLAIRE

	Mme DELATTRE, Chef d'Etablissement.
EQUIPE « PEDAGOGIQUE & VIE SCOLAIRE »	
	M. VERDONCK, Directeur Adjoint.
	M. Lavallée, Responsable Vie Scolaire Il est votre interlocuteur pour toutes les questions relatives à la vie scolaire de l'établissement : internat, restauration, absence, discipline, santé, questions familiales…… Pour toutes ces questions, vous pouvez le joindre au **03.21.11.11.48**
	M. Delannoy, coordonnateur Bac Pro
Les professeurs principaux Ils sont le lien entre les familles et l'établissement pour toutes les questions relatives à l'intégration des élèves, à ses résultats scolaires, méthodes de travail … Ils sont vos interlocuteurs privilégiés.	
« POLE ADMINISTRATIF » *Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi* *De 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30*	
	Mme BEUN, Responsable administrative et financière
	Mme Réant Elle est votre interlocutrice pour toutes les questions relatives à la facturation, les bourses. Pour toutes ces questions, vous pouvez la joindre au **03.21.11.11.46**
	Mme Lemaitre Elle est votre interlocutrice à l'accueil pour tous les renseignements administratifs, transports scolaires. Elle est joignable au **03.21.39.01.63**

STAGES

Les élèves de 1ère Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires ont **9 semaines de stage obligatoires** qui s'effectuent :

- Du lundi 8 au vendredi 26 octobre 2018,
- Du lundi 25 mars au vendredi 5 avril 2019,
- Du mardi 11 juin au vendredi 05 juillet 2019.

Les élèves de Tle Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires ont **6 semaines de stage obligatoires** qui s'effectuent :

- Du lundi 01 au vendredi 26 octobre 2018,
- Du lundi 18 au vendredi 16 février 2019.

CALENDRIER 2018/2019

RENTREE SCOLAIRE 2018

LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

Terminale BAC PRO Productions Végétales/BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires,

- ✓ 14 h 00 – 16 h 00 : **Pour tous les élèves**, présentation du cycle de formation. Les parents sont invités à y assister.
- ✓ Cours normaux à partir de 16 h 00

L'installation des élèves à l'internat aura lieu *le Jeudi 30 Aout 2018*
de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018/2019

Vacances de Toussaint :	du vendredi 19 octobre 2018 à 17h00 Reprise des cours le lundi 05 novembre 2018 à 8h55
Vacances de Noël :	du vendredi 21 décembre 2018 à 17h00 Reprise des cours le lundi 07 janvier 2019 à 8h55
Vacances d'hiver :	du vendredi 8 février 2019 à 17h00 Reprise des cours le lundi 25 février 2019 à 8h55
Vacances de Printemps :	du vendredi 5 avril 2019 à 17h00 Reprise des cours le mardi 23 avril 2019 à 8h55
Ascension :	du mercredi 29 mai 2019 à 17h00 Reprise des cours le lundi 3 juin 2019
Pentecôte :	du vendredi 7 juin 2019 à 17h00 Reprise des cours le mardi 11 juin 2019 à 8h55
Vacances d'été :	Sortie le vendredi 5 juillet 2019 à 17h00 *(cf planning des stages et révisions)*

Réunions de parents/enseignants

Deux réunions parents/enseignants sont organisées au cours de l'année scolaire. Ces réunions sont des moments d'échanges essentiels qui tendent à favoriser la progression et la réussite scolaire de votre enfant, aussi, nous vous invitons à y participer.
Le professeur principal ne doit pas faire la synthèse pour l'ensemble des enseignants ; il est souhaitable de rencontrer chacun d'entre eux quelques minutes.
Bien entendu, vous pouvez toujours prendre rendez-vous avec le professeur principal ou l'un des autres enseignants en dehors de ces réunions.

1ère réunion selon vos disponibilités :
- Lundi 10 décembre 2018 à partir de 17h15 **ou**
- Mardi 11 décembre 2018 **ou**
- Vendredi 14 décembre 2018 à partir de 17h15

2nde réunion :
- Vendredi 22 mars 2019 à partir de 17h15 **ou**
- Lundi 25 mars 2019 à partir de 17h15

Quelques dates à retenir : *(* sous réserve de modifications)*

Semaines 41 et 42 : Fête de la Science pour les futurs élèves de 2° Générale et Technologique

Samedi 24 novembre 2018* : matinée d'orientation 2° Générale et Technologique

Jeudi 20 décembre 2018 : 4° édition de la Soirée des Talents du Lycée Sainte Marie

Samedi 26 janvier 2019* : matinée d'orientation - 2° Générale et Technologique

- 2° Pro Services à la personne / 2° Agricole

- BTS « DATR » & « TC »

Samedi 16 mars 2019 : Portes Ouvertes du lycée Sainte Marie

Mercredi 3 avril 2019* : journée d'immersion 2° Pro Services à la personne

Samedi 18 mai 2019* : matinée d'orientation - 4° et 2° Pro Services à la personne / 2° Pro Productions Agricoles

Mercredi 29 mai 2019* : journée d'immersion 4°/3°

INFORMATIONS GENERALES

Horaires de cours

Pour toutes les classes		
Heures de cours	**Matin**	**Après-Midi**
Tous les jours du lundi au vendredi	08 h 55 – 09 H 50	14 H 15 – 15 H 10
	09 H 50 – 10 H 45	15 H 10 – 16 H 05
	11 H 00 – 11 H 55	16 H 05 – 17 H 00
	11H55 – 12H50	

Ouverture des grilles à 8h15 le matin

En cas d'étude de 8 h 55 à 9 h 50 ou de 16 h 05 à 17 h :

Les élèves externes et demi-pensionnaires de première et terminale baccalauréat ont la possibilité de quitter l'établissement avec **une autorisation parentale annuelle pour rentrer chez eux par leurs propres moyens** (document ci-joint à nous retourner). Les élèves ne sont pas autorisés à séjourner sur le parking en attendant le bus ; s'ils n'ont pas de moyens de transport, ils doivent se rendre en étude surveillée.

Régime scolaire

Le choix du régime est valable pour un trimestre. Tout trimestre commencé est entièrement du. Le changement de régime ne se fera que si la famille a établi un courrier au préalable un mois avant la fin du trimestre (fin novembre fin février).

Les élèves externes sortent de l'établissement pendant la pause déjeuner de 12 h 50 à 14 h 00. Aucune prise de repas sous forme de restauration rapide dans l'établissement n'est tolérée. Il est toutefois possible d'acheter un repas de cantine occasionnel au prix unitaire de 5.50 €

Retrait des livres

Les élèves retireront leurs livres scolaires **le Jeudi 30 Août : de 9 h à 13 heures et de 14 h à 16 heures**

Les livres sont loués par l'établissement et distribués aux élèves. Ceux-ci doivent être recouverts au plus vite de façon à ce qu'ils puissent rester en parfait état. Ils doivent être restitués en fin d'année scolaire sinon, ils sont facturés.

Commande tenue professionnelle

Les élèves de Première Services Aux Personnes doivent avoir la blouse homologuée par le lycée pour les travaux pratiques. Ainsi, les élèves qui n'étaient pas sur l'établissement l'année scolaire dernière devront obligatoirement se rapprocher du stand Veltis afin d'essayer leur tenue et de passer commande **le Jeudi 30 Août : de 9 h à 13 heures et de 14 h à 16 heures.** *Cf courrier et bon de commande ci-joints.*

Nouveauté !!! A compter de cette année, les élèves qui le souhaitent peuvent acheter la polaire sans manche brodée à l'effigie du lycée au prix de 28,50€. Si vous êtes intéressé, merci de vous rapprocher du stand Veltis avec le document joint en fin de livret, le jour de la remise des livres. Vous pourrez ainsi faire un essayage et passer votre commande.

Fournitures scolaires

Ce sont les mêmes fournitures que les années précédentes. Un complément si nécessaire sera précisé par chaque enseignant en début d'année scolaire.

Badges

À la rentrée, il sera remis un badge personnalisé à chaque élève (Nom - Prénom – Classe – Régime+ photo).

Les Photos de classes auront lieu le mercredi 12 septembre, matin

ATTENTION : Ce badge sera utilisé pour les passages au self et pour la gestion des retards élèves.

Il doit être conservé par l'élève sans être détérioré et pourra être demandé à tout moment, **notamment pour le contrôle des sorties.**

En cas d'oubli ou de perte :

- ✓ **L'élève ne peut pas entrer en cours**
- ✓ **Au réfectoire, le badge est obligatoire**

Avec ce badge, l'élève pourra alternativement déjeuner au self ou au point de restauration rapide. En cas de perte, ou de détérioration, un duplicata sera remis moyennant la somme de 5 euros.

Carnet de correspondance

Le lycée attache une grande importance à la relation avec les parents. Le professeur principal est votre interlocuteur privilégié. Il sera remis à la rentrée, à tous les élèves, un carnet de correspondance qui permettra d'assurer une liaison permanente entre le Lycée et les Parents. Votre enfant devra toujours être porteur de ce carnet sur lequel figure le règlement intérieur du Lycée. En cas de perte ou de détérioration, la famille en sera informée par le professeur titulaire ou le responsable Vie Scolaire et un nouveau carnet sera alors remis moyennant la somme de 5€00.

Scolinfo

Vous avez accès via SCOLINFO aux notes de votre enfant et au cahier de textes. Vous pouvez également prendre contact avec les enseignants. Nous vous adresserons également par cet intermédiaire des circulaires d'informations. Vous recevrez au début d'année scolaire votre identifiant et mot de passe.

Pour les parents d'élèves scolarisés les années précédentes au lycée Ste Marie, les identifiants restent les mêmes, il en est de même si vous avez déjà eu accès à SCOLINFO.

Toute la correspondance aux parents hors bulletins trimestriels et factures sera transmise Via Scolinfo de même que les absences et retards.

Association des Parents d'ELèves

Une association de parents d'élèves existe sur le lycée. L'Association de parents contribue au bon fonctionnement de notre lycée et à la réussite scolaire de vos enfants en proposant différentes activités :

- ✓ Parents correspondants de classe
- ✓ Forum des métiers
- ✓ Participation à la «Portes Ouvertes » …

C'est un lieu privilégié d'échanges entre l'établissement et les parents.

Nous comptons sur votre soutien pour rejoindre l'équipe actuellement en place ; équipe qui viendra vous rencontrer lors de la rentrée des classes.

Nous vous adresserons en début d'année scolaire un courrier vous invitant à l'Assemblée Générale de l'Association et vous proposant de participer aux activités qui vous intéressent. D'avance Merci.

Les évènements de l'APEL déjà programmés :

- *Assemblée Générale : 26 septembre 2018 à 19h*
- *Randonnée pédestre : 7 octobre 2018 à 9h*
- *Soirée familiale : 2 février 2019*

CONTENU ET EVALUATION DE LA FORMATION

1ère bac pro SAPAT			
DISCIPLINE GENERALE	**HORAIRE HEBDO INDICATIF**	**DISCIPLINE PROFESSIONNELLE**	**HORAIRE HEBDO INDICATIF**
Français/Documentation	3 h	MP1 : Caractéristiques et besoins des populations	3,5 h
Histoire/Géographie	1 h	MP2 : Contexte des activités de services	2 h
ESC	2 h	MP3 : Organisation d'une intervention de services aux personnes	0,5 h
Anglais	2 h	MP4 : Communication en situation professionnelle	1,5 h
EPS	2 h	MP5 : Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne	3 h
Mathématiques	2 h	MAP : Module d'adaptation professionnelle : Prévention, santé, pathologies	2 h
Biologie/Ecologie	1.5 h	EIE : Enseignement à l'Initiative du lycée : Connaissance des métiers	1 h
Physique/Chimie	1 h		
Informatique	1 h	Pluridisciplinarité	2h
		Enseignement facultatif (« Bien-être » ou « Hippologie »)	2h

Semaine Santé et Développement Durable :

Durant la semaine du 25 février au 1er mars 2019 une semaine de stage collectif est prévue : les élèves de 1ère bac pro SAPAT participeront à une journée de sensibilisation au Développement Durable, seront formés au PSC1 (diplôme de premiers secours), et initiés au PRAP2S (diplôme de prévention des risques liés à l'activité physique).

BAFA :

Les élèves de 1ère bac pro SAPAT ont la possibilité de suivre au sein de l'établissement la formation de base du BAFA (diplôme d'animation), durant la première semaine du mois de juillet.

Tle bac pro SAPAT			
DISCIPLINE GENERALE	**HORAIRE HEBDO INDICATIF**	**DISCIPLINE PROFESSIONNELLE**	**HORAIRE HEBDO INDICATIF**
Français	2 h	MP1 : Caractéristiques et besoins des populations	1 h
Histoire/Géographie	2 h	MP2 : Contexte des activités de services	2 h
ESC	1 semaine production artistique	MP3 : Organisation d'une intervention de services aux personnes	2 h
Anglais	1.5 h	MP4 : Communication en situation professionnelle	1 h
EPS	2 h	MP5 : Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne	3,5 h
Mathématiques	2 h	MP6 : Action professionnelle à destination d'un territoire rural	2,5 h + 2 h pluri
Biologie/Ecologie	1 h	EIE : Enseignement à l'Initiative du lycée : Communication – Théâtre	1h
Physique/Chimie	1.5 h		
		Enseignement facultatif « Bien-être »	2h

Evaluation et modalités :

Une évaluation régulière sur le travail et le niveau scolaire de votre enfant sera effectuée (devoirs surveillés, interrogations, devoirs à la maison, évaluations pratiques). Les résultats seront restitués à l'occasion de 3 bulletins trimestriels. Nous vous rappelons toutefois que Scolinfo reste à votre disposition pour un contrôle régulier des notes de votre enfant.

2 sessions de bac blanc sont organisées en Tle (1 session en 1ère) pour évaluer les épreuves du bac.

Les élèves de Bac Pro obtiennent leur examen :

- Pour 50 % environ en contrôle continu (CCF). **En cas d'absence justifiée par un certificat médical dans les 72 h, un CCF de rattrapage aura lieu le vendredi de 17h à 19h**.
- Pour 50 % environ en examen final comprenant 4 épreuves écrites : Français, Histoire/Géo, Maths, MP1, ainsi qu'1 épreuve orale : la soutenance de rapport de stage (organisation d'une activité de services).

Le contrôle continu s'effectue sur les deux ans du cycle de formation.
Les résultats sont analysés au conseil de classe du 3ème trimestre de 1ère avec l'avis de passage.

Pour les élèves envisageant de poursuivre leurs études après le Bac Pro, les bulletins du 1ère et de Tle Bac Pro sont exigés lors de la constitution du dossier d'inscription d'où l'importance des résultats et des appréciations générales sur la totalité du cycle.

RAPPEL : l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite et ce, pour quelque motif qu'il soit (consulter l'heure, calculatrice, envoi et réception de messages,…). Tout élève surpris à sortir son téléphone en classe ou en salle d'étude se verra sanctionné de 2h de retenue (cf règlement intérieur)

VIE SCOLAIRE

Gestion des absences

Toute absence prévisible doit être signalée auprès de M. LAVALLEE au moins la semaine précédente sur présentation d'un justificatif. Toute absence non prévisible (maladie, événement familial …) ou retard doit être signalé **par téléphone au Responsable de Vie Scolaire (☎: 03.21.11.11.48)** avant 9h le jour de l'absence ou par mail, via Scolinfo à l'adresse de M. Lavallée, et être justifiée par écrit (certificat médical, photocopie de justificatif ou à défaut et au minimum un mot écrit des parents) dès le retour de l'élève sur l'établissement. **Si trop d'absences sont constatées, l'établissement mettra en application les textes de loi prévus à cet effet**.

A chaque retour après une absence et avant d'entrer en cours, l'élève passera au bureau du Responsable Vie Scolaire, muni du justificatif. Charge à lui ensuite de rattraper les cours auxquels il n'aura pas assisté.

Les retenues

Les retenues ont lieu le vendredi de 17h00 à 19h00 pour les élèves lycéens et le mercredi de 14h15 à 16h05 pour les collégiens. **Il n'y a aucune dérogation possible.**
L'inscription au lycée Sainte Marie vaut acceptation de cette modalité.

Vie à l'internat

Les internes apportent leurs draps, couvertures ou couettes et oreillers (sacs de couchage interdits) ainsi que le nécessaire de toilette et les effets personnels dont une paire de pantoufles. Une alèse plastifiée est obligatoire pour protéger le matelas.

Lors de l'installation un état des lieux est établi et une clef est remise à l'élève *(pas de clef pour l'internat « dessus réfectoire »)*

Un chèque de caution de 100€ libellé à l'ordre du Lycée Sainte Marie est à remettre le jour de l'installation.

En cas de non restitution de la clé de la chambre en fin d'année scolaire, il vous sera facturé la somme de 50€.

La répartition à l'internat vous sera communiquée le jour de la rentrée.

Aucune sortie n'est autorisée pendant la semaine pour les internes.

L'organisation après les cours est la suivante :

- 17h00/17h30 : Récréation-goûter.
- 17h30/19h00 : Pour tous les élèves : activités au choix *(inscription pour une période de vacances à vacances) :*
    - Activités sportives, récréatives, ou culturelles, (avec si besoin autorisation parentale)
    - Ou étude
    - Ou CDI-salle info
- 19h00/20h00 : Repas et Foyer.
- 20h00/21h30 : Etude obligatoire en chambre.
- 21h30/22h30 : Temps libre dans le calme (douche, lecture…)
- 22h30 : Extinction des feux.

Temps forts : Chaque période, des temps forts ou sorties sont proposés aux élèves : semaine d'accueil à la rentrée, soirée Karaoké, soirée des talents (pour tous les élèves), sortie Ciné-Memphis, sortie Repas-Bowling, Bal de promo en fin d'année scolaire…

Dans ce cadre, une autorisation parentale de sortie sera à compléter par les parents et à remettre à la vie scolaire.

TRANSPORTS

Pour les internes :

Des circuits de ramassage scolaire pour les internes sont organisés par l'établissement en fonction du nombre d'internes concernés.

- ✓ Circuit 1 : Montreuil – Samer – Desvres – Cléty – Aire sur la Lys (les lundis et vendredis)
- ✓ Circuit 2 : Gare de ST Omer (les lundis et vendredis)
- ✓ Circuit 3 : Gare d'Isbergues (les lundis et vendredis)
- ✓ Circuit 4 : Gare d'Hazebrouck (le vendredi uniquement prendre la ligne Arc en Ciel les lundis matins)
- ✓ Circuit 5 : Saint-Pol – Houdain (les lundis et vendredis)

Les heures et points de montée précis seront définis lors du premier trajet (le vendredi 7 septembre).

La participation financière varie selon le point de montée. Un courrier sera adressé en début d'année aux parents concernés.

Ces transports fonctionneront pour la 1ère fois le VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018.

Précisons que les élèves internes résidant dans le Pas de Calais peuvent bénéficier d'une allocation de transport scolaire (sauf résidents CAPSO). L'imprimé a été remis avec le dossier d'inscription pour **les nouveaux élèves uniquement**. Pour les autres élèves, la reconduction est faite automatiquement.

Pour les demi-pensionnaires et externes :

Les transports scolaires sont pris en charge par la région Hauts de France ou la CAPSO.

Si vous avez obtenu une carte de transports en 2017-2018 et que votre situation n'évolue pas en 2018-2019 (ex : même domicile, même établissement, simple avancée dans le cycle), votre carte sera reconduite automatiquement et sera envoyée à l'établissement pour la rentrée septembre.

En cas de changement de cycle, de redoublement ou déménagement, une nouvelle carte doit être formulée.

Pour les nouveaux élèves, si ce n'est déjà fait, les demandes de cartes de transport 2018-2019 se font en ligne sur les sites :

https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr

https://nord.transportscolaire.hautsdefrance.fr

http://mouveo.ca-pso.fr pour les élèves résidant dans la communauté d'agglomération du PAYS DE SAINT-OMER

Les élèves peuvent dès la rentrée prendre le bus, même non munis de la carte de transport scolaire qui leur sera distribuée en classe courant du mois de septembre.

Ils devront toujours l'avoir en leur possession dès qu'ils utilisent les transports scolaires. Des contrôles seront effectués durant l'année scolaire.

Région Hauts-de-France

MOUVÉO TRANSPORTS EN COMMUN AUDOMAROIS

CAPSO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER

MODALITES ADMINISTRATIVES & FINANCIERES

Facturation

La facturation est annuelle, vous la recevrez début octobre, déduction faite de l'acompte versé.

- Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les règlements seront échelonnés sur 9 mois, d'octobre à juin, le 10 de chaque mois.
  Pour les élèves boursiers : le montant de la bourse sera déduit de la facturation chaque fin de trimestre (décembre – mars – juin), le prélèvement sera réajusté en fonction. Un nouvel échéancier vous sera transmis.

- Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement, la facture est à régler à réception, novembre.

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou changement de situation est à communiquer au secrétariat sous 48 heures

Modification du régime de l'élève : Le choix du régime est valable pour un trimestre complet. Tout trimestre commencé est entièrement dû. Toute modification du régime de l'élève doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Chef d'Etablissement un mois avant la fin du trimestre (fin novembre pour le 2ème trimestre, fin février pour le 3ème trimestre).

En cas de radiation de l'élève, la demande d'arrêt de scolarité ne sera prise en compte qu'à réception du courrier du représentant légal.

Le calcul du montant de l'avoir est établi au prorata du nombre de semaines de présence de l'élève pendant l'année scolaire.

Absences prolongées-réduction de pension : Des réductions de frais de restauration pourront être accordées sous certaines conditions en cas d'absences prolongées pour raison de maladie.

- La durée d'arrêt devra excéder deux semaines consécutives et la réduction ne sera accordée que sur les semaines excédant les deux premières semaines consécutives de carence,
- L'absence sera dûment justifiée par les certificats médicaux fournis
- La réduction des frais de restauration devra être sollicitée par la famille.

Recouvrement : après réception de 2 relances pour les factures impayées et sans accord intervenu dans les 15 jours qui suivent entre la famille et le lycée pour établir un échéancier éventuel, les dossiers seront transmis à un tiers chargé du recouvrement. Les frais afférents seront à charge du Débiteur.

Bourses nationales

- Nous vous rappelons que TOUTES les Fiches « BOURSE NATIONALE DE LYCEE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE Région HAUTS DE France » Année scolaire 18-19 (ci-jointe) ainsi que les dossiers de bourses doivent déjà être parvenus au Secrétariat du Lycée.
- Si ce n'est pas le cas, merci de nous les renvoyer avant le 20 Août 2018.

Le Montant de la bourse sera déduit de la facturation chaque fin de trimestre, décembre pour le 1er trimestre, mars pour le 2ème trimestre et fin juin pour le 3ème trimestre.

Assurance

Tous les élèves du Lycée Sainte Marie sont obligatoirement affiliés à la Mutualité Sociale Agricole, où ils émargent à la caisse des accidents du travail. La prime d'assurance est différente suivant les classes, elle est intégrée à la facture annuelle.

☞ ATTENTION : cette assurance ne couvre que les soins corporels des élèves dans la mesure où ils dépendent de l'école, c'est-à-dire, trajets, présence à l'école et stages. Ne sont pas couverts les risques de la vie privée quand l'enfant n'est plus sous la responsabilité du lycée.

CARTE GENERATION HAUTS DE France *(ci-joint le fascicule explicatif)*

Pour tous les élèves du lycée, (sauf BTS) le Conseil Régional Hauts de France a mis en place une carte génération #HDP d'une valeur de 100€ la première année (primo entrant – classes de quatrièmes et secondes) et 55€ pour les années suivantes (classes de troisièmes – premières, terminales). La demande se fait sur le site internet : www.generation.hautsdefrance.fr

Vous n'avez pas encore de carte : créez votre compte et complétez les informations concernant votre identité.

La carte vous parviendra directement à votre domicile et permettra d'effectuer vos achats auprès des partenaires.

Vous avez déjà une carte

ELEVES PRESENTS EN 2017-2018	NOUVEAUX ELEVES
Le renouvellement se fait automatiquement	Le renouvellement se fera si vous nous communiquez vos numéros de carte et dossier à l'adresse mail du lycée : aire-sur-la-lys@cneap.fr
La carte sera de nouveau créditée.	

Le Lycée est également partenaire et a conventionné avec le Conseil Régional, à ce titre vous pouvez vous acquitter des frais pédagogiques et de la location des livres par le débit de votre carte génération HDF. Dans ce cas veuillez-vous rapprocher de Mme REANT à réception de votre facture annuelle.

FRAIS DE SCOLARITÉ - BAC PRO SAPAT - PV

Les tarifs ci-dessous sont calculés à partir d'un coût annuel global selon le nombre de jour de scolarisation et en tenant compte pour chaque classe du nombre de semaines de stage et des périodes d'examen. Aucune réduction ne pourra être consentie.

Externat	Demi-pension	Pension
478 €	1 306 €	2 322 €

FRAIS COMPLEMENTAIRES **(sous réserve d'ajustement à la rentrée scolaire) :**

Assurance Scolaire (MSA)	Cotisation Fédération	Association des parents (APEL) *
63 €	95 €	18 €

***** Cotisation due par famille. La cotisation est perçue par l'établissement dans lequel est scolarisé l'aîné de la famille.

NON COMPRIS : FRAIS PEDAGOGIQUES

- Le forfait fournitures et déplacements pédagogiques. (ajouté à la facture annuelle en octobre)

- Les livres scolaires sont loués aux familles et rendus par l'élève en juin-juillet. A défaut ils seront facturés aux familles.

RÉDUCTION

Sur la scolarité : 10 % pour 2 enfants

: 15 % pour 3 enfants

Sur la ½ pension : aucune réduction

Sur la pension : 5 % pour 3 enfants

RÉGLEMENT

Par prélèvement d'octobre à juin, vers le 10 de chaque mois ou par chèque à réception de la facture.

Changement de régime

Le choix du régime est valable pour un trimestre complet.

Tout trimestre commencé est entièrement dû.

Le changement de régime ne se fera que si la famille établit un courrier au préalable un mois avant la fin du trimestre (fin novembre, fin février).

Document à détacher, compléter et à remettre à la vie scolaire à la rentrée

LYCEE SAINTE MARIE
52 RUE D'ISBERGUES
BP 70139
62922 AIRE-SUR-LA-LYS Cedex

Téléphone : 03 21 39 01 63
Télécopie : 03 21 95 60 70

Mél. aire-sur-la-lys@cneap.fr
www.lycee-saintemarie.fr

AUTORISATION DE SORTIE

seulement pour les élèves de 1ère et Terminale 1/2P et Ext

M. Mme …… Parents de ……..

Classe de ……..

Autorisent – N'autorisent pas (rayer la mention inutile)

Leur enfant à arriver pour le cours de 9 heures 50 et à quitter l'établissement à 16 h 05 lorsqu'il y a Etude en 1ère heure ou dernière heure de la journée.

J'ai pris connaissance que mon enfant ne peut attendre sur le parking.

Pour les Demi-pensionnaires, je m'engage à venir le conduire le matin, le chercher en fin d'après midi ou à organiser ses déplacements scolaires avec un tiers lorsqu'il y a Etude en 1ère ou dernière heure de la journée.

Le fait de quitter l'établissement dégage l'entière responsabilité du Lycée.

DATE ET SIGNATURE DES PARENTS : SIGNATURE DE L'ELEVE :

BOURSE NATIONALE DE LYCEE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
Région HAUTS-DE-FRANCE

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Document **OBLIGATOIRE** pour tous les élèves, à compléter et à retourner à l'établissement d'accueil lors de l'inscription ou au plus tard le 10 septembre 2018, accompagné s'il y a lieu du dossier de bourse ou des pièces mentionnées ci-après selon votre situation

NOM - Prénom du représentant légal : .....

NOM - Prénom de l'élève : .....

Date de naissance de l'élève : .....

Adresse : .....
.....

Etablissement fréquenté en 2017/2018 : ..... Classe : .....

Etablissement fréquenté à la rentrée 2018 : **LYCEE SAINTE MARIE 62120 AIRE SUR LA LYS** Classe : .....

Cocher la case qui correspond à votre situation

▶ **CAS DES ELEVES qui étaient scolarisés dans un établissement d'enseignement agricole de la région au cours de l'année scolaire précédente**

☐ élève boursier en 2017/2018, sollicite la reconduction de la bourse : celle-ci sera reconduite sans changement de l'année de référence des revenus, aucune pièce n'est à fournir

☐ élève boursier en 2017/2018, sollicite le réexamen (*) du droit à bourse suite à un changement de situation familiale et/ou professionnelle depuis l'année des revenus pris en considération : fournir l'avis d'imposition sur les revenus 2016 si changement professionnel, ou dossier complet si changement de situation familiale

☐ redoublement, ou changement d'orientation : réexamen obligatoire, fournir uniquement l'avis d'imposition sur les revenus 2016

☐ entrée dans le second cycle (CAPa, 2de) : dossier complet à déposer auprès de l'établissement

☐ élève n'ayant pas bénéficié d'une bourse en 2017/2018, et tous cas particuliers (notamment demande de dérogation pour prise en compte des revenus 2017) : dossier complet à déposer auprès de l'établissement

☐ ne sollicite pas de bourse nationale pour l'année scolaire 2018/2019

▶ **CAS DES ELEVES ENTRANT DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, en provenance d'un établissement de l'Education Nationale**

☐ élève sortant de classe de 3ème, disposant d'une notification d'ouverture de droit à bourse de l'inspection académique : fournir uniquement la notification (+ relevé de note du brevet en cas de mention B ou TB)

☐ élève sortant d'une autre classe : dossier complet à déposer auprès de l'établissement

☐ ne sollicite pas de bourse nationale pour l'année scolaire 2018/2019

Fait à ..... Le..... Signature du représentant légal :

(*) le réexamen entraîne l'application du barème afférent à l'année scolaire 2018/2019, que celui-ci ait pour conséquence la suppression, la diminution ou l'augmentation de la bourse précédemment allouée.
Un simulateur de calcul est à votre disposition à l'adresse suivante : www.simulbourses.educagri.fr

La carte Génération #HDF

PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Oui, si vous êtes lycéen pré-bac des filières générales, technologiques et professionnelles ou apprenti primo-entrant.

QUELLES AIDES LA CARTE GÉNÉRATION #HDF M'OFFRE-T-ELLE ?

- Pour les lycéens, une allocation de 100 € la première année et 55 € les années suivantes pour l'achat ou la location des manuels scolaires et pour l'achat d'équipement nécessaire à leur scolarité.
- Pour les apprentis primo-entrants, une allocation de 200 € pour l'achat ou la location des manuels scolaires et l'achat d'équipement professionnel, à leur entrée en première année de cycle de formation.

Le porte-monnaie "manuels et équipements" est utilisable à partir de la date de réception de la carte et jusqu'au 30 avril 2019.

COMMENT OBTENIR MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Connectez-vous sur

- L'application Génération #HDF

ou sur

- generation.hautsdefrance.fr

et rendez-vous dans la rubrique "Mon espace Génération #HDF". Cliquez sur "Ma carte Génération #HDF", sélectionnez "Demander ma carte Génération #HDF" et complétez les informations concernant votre identité.

Attention ! votre carte ne vous sera adressée qu'après la validation de votre inscription par votre établissement.

J'AI DÉJÀ UNE CARTE GÉNÉRATION #HDF

Communiquez votre numéro de carte à votre établissement qui procédera à la mise à jour de votre inscription et activera vos droits pour l'année 2018-2019. Vous gardez votre carte tout au long de votre scolarité. Seuls vos droits sont mis à jours lorsque vous changez de statut ou d'établissement.

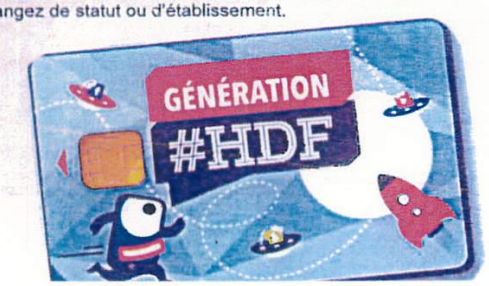

J'AI PERDU MA CARTE GÉNÉRATION #HDF, QUE FAIRE ?

Vérifiez dans un premier temps que les droits 2018-2019 ont bien été mis à jour sur votre ancienne carte avant de déclarer la perte de celle-ci. Ensuite, vous devez déclarer en ligne la perte ou le vol de votre carte sur l'application Génération #HDF ou via votre espace personnel sur le site generation.hautsdefrance.fr dans la rubrique "Déclarer la perte ou le vol de ma carte". La somme de 5 € sera déduite de votre porte-monnaie "manuels et équipements" et vous serez destinataire d'une nouvelle carte.
Pour vous connecter sur votre espace personnel vous devez utiliser votre n°de dossier/carte et le mot de passe que vous avez renseigné lors de votre inscription en ligne.
Si vous ne disposez plus de votre mot de passe, vous pouvez demander son renouvellement en cliquant sur le bouton "mot de passe oublié" un nouveau mot de passe vous sera adressé directement sur votre boite mail.

MA CARTE GÉNÉRATION #HDF NE FONCTIONNE PAS, QUE FAIRE ?

Nous vous invitons à noter le message d'erreur qui s'affiche sur le terminal de paiement du partenaire chez qui vous avez tenté d'utiliser votre carte et appelez le 0800 026 080 pour connaître la marche à suivre.

OÙ UTILISER MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Retrouvez la liste des Partenaires sur votre espace personnel, dans la rubrique "Les Partenaires" ou sur generation.hautsdefrance.fr rubrique mon espace Génération #HDF.
Le lycée est également "Partenaire"

PUIS-JE BÉNÉFICIER DES BONS PLANS GÉNÉRATION #HDF ET COMMENT ?

Oui, en vous connectant sur la rubrique "Mon espace Génération #HDF", vous pouvez avoir accès à l'ensemble des jeux-concours dans le cadre des Bons plans Génération #HDF. La Région vous fait profiter de places gratuites dans les domaines du spectacle, de la culture, du cinéma, du sport, de la citoyenneté, du tourisme et des loisirs.

COMMENT UTILISER MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

- En présentant ma carte au partenaire de mon choix qui effectuera une transaction en ligne ou avec un terminal de paiement dédié.
- En effectuant, via mon espace personnel, un paiement ou un prépaiement en ligne au partenaire de mon choix si celui-ci accepte ce mode de règlement.

LYCÉE SAINTE MARIE
AIRE SUR LA LYS

Aire sur la Lys,
le 4 juillet 2018

Madame, Monsieur,

Votre enfant rejoint notre établissement, en septembre, en 1ère professionnelle « Services Aux Personnes ». Pour les travaux pratiques d'aide à la personne, il doit avoir de façon obligatoire une tenue professionnelle appropriée.

Notre établissement a retenu pour partenaire la société Veltis Côté Nord et a choisi un modèle pour équiper les élèves de la filière « Services aux Personnes ». Pour vous en permettre l'acquisition, un représentant de la société sera présent, sur le lycée, le **jeudi 30 aout** (jour de la distribution des livres). Il sera alors possible d'essayer et de commander la tenue (voir bon de commande ci-joint). Le règlement sera à effectuer directement auprès de la société Veltis Côté Nord, le jour de la commande.

Des chaussures antidérapantes sont aussi nécessaires pour effectuer les activités professionnelles en toute sécurité. Vous pouvez les acquérir à votre choix par vos propres moyens ou auprès de la société Veltis à l'aide du bon de commande. (Sabots de sécurité)

La livraison sera faite directement auprès des élèves fin septembre.

Document à détacher, compléter et à rapporter le jeudi 30 aout 2018

Offre spéciale RENTREE DES CLASSES 2018
Réservée aux élèves du
Lycée SAINTE MARIE
Aire-Sur-La-Lys

RENTREE 2018 - Section S.A.P.A.T.

NOM et Prénom de l'élève	
Téléphone :	**Adresse mail :**
Classe:	

Blouse "Santé "

DEBORHA	Modèle femme: TUNIQUE DEBORHA - CACAO - AVEC BRODERIE poit.logo lycée		35,50 €
PARSLEY	SAPAT		39,50 €

Sabot (achat optionnel)

TESORO	*SABOT TESORO - Taille 36 à 48 - BLANC*		*36,50 €*

Règlement à la commande

Montant TTC de la commande:

Espèces : [ ]
CARTE
HDF [ ]

Date et signature :

Essai et commande le jeudi 30 août 2018 (de 9h-12h50 et de 14h-16h) au lycée Sainte Marie
Livraison prévue fin septembre

Bon de commande « polaire sans manche » à détacher, compléter et remettre au stand Veltis le 30 aout, si vous êtes intéressé

Offre spéciale RENTREE DES CLASSES 2018
Réservée aux élèves du
Lycée SAINTE MARIE
Aire-Sur-La-Lys

RENTREE 2018

NOM et Prénom de l'élève	
Téléphone :	**Adresse mail :**
Classe:	

Référence	Désignation	TAILLE	PRIX TTC
k911	GILET POLAIRE SANS MANCHE, BLEU MARINE, avec broderie dos logo lycée		28,50 €

Règlement à la commande

Espèces : [ ]
CARTE HDF [ ]

Date et signature :	

Essai et commande le jeudi 30 août 2018 (de 9h-12h50 et de 14h-16h) au lycée Sainte Marie
Livraison prévue fin septembre

VELTIS Côté Nord 15 bd Lafayette à Calais. 03.21.85.47.54 veltiscotenord@veltiscotenord.fr
SAS au capital de 50 000 € - R.C.S. PARIS B 442 153 862 00010 – APE 4642Z – TVA Intra FR 81 44 21 53 862